

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 4 Juillet 2018

Au 31 Mai 2018, la société Bellon SA, société holding animatrice et de contrôle de SODEXO, contrôlée par Pierre BELLON et ses quatre enfants détenait 40,38% du capital et 55,39% des droits de vote de SODEXO.

Courant juin 2018, BELLON SA a décidé de renforcer sa participation et a acheté 1 350 000 actions Sodexo et détient actuellement 41,27% du capital et 56,01% des droits de vote de SODEXO.

A l'issue du plan de rachat par SODEXO de ses propres actions pour un montant de 300 Millions d'euros, mis en œuvre suite aux autorisations votées lors l'Assemblée Générale Mixte de Sodexo le 23 Janvier 2018 et de l'annulation des actions ainsi rachetées (17^{ème} et 18^{ème} résolutions), BELLON SA devrait détenir environ 42,27% du capital et 56,95% des droit de vote de SODEXO.

La société BELLON SA, ne pouvant augmenter sa détention en capital dans SODEXO de plus de 1% en moins de douze mois consécutifs, a sollicité et obtenu le 26 Juin 2018 une dérogation de l'AMF à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, sur le fondement de l'article 234-9 6° du règlement général (détention préalable par la société BELLON SA de la majorité des droits de vote de SODEXO).

Ainsi la famille BELLON réitère sa confiance dans l'avenir du Groupe SODEXO.